

# Population Change and Lifecourse Strategic Knowledge Cluster Discussion Paper Series/ Un Réseau stratégique de connaissances Changements de population et parcours de vie Document de travail

---

Volume 3 | Issue 2

Article 2

---

March 2015

## Les mouvements migratoires des Premières Nations : Reflets des inégalités

Marilyn Amorevieta-Gentil

*Université de Montréal*, [marilyn.amorevieta@umontreal.ca](mailto:marilyn.amorevieta@umontreal.ca)

Robert Bourbeau

*Université de Montréal*, [robert.bourbeau@umontreal.ca](mailto:robert.bourbeau@umontreal.ca)

Norbert Robitaille

*Université de Montréal*, [norbert.robitaille@umontreal.ca](mailto:norbert.robitaille@umontreal.ca)

Follow this and additional works at: <https://ir.lib.uwo.ca/pclc>

 Part of the [Demography, Population, and Ecology Commons](#), [Family, Life Course, and Society Commons](#), and the [Race and Ethnicity Commons](#)

---

### Recommended Citation

Amorevieta-Gentil, Marilyn; Bourbeau, Robert; and Robitaille, Norbert (2015) "Les mouvements migratoires des Premières Nations : Reflets des inégalités," *Population Change and Lifecourse Strategic Knowledge Cluster Discussion Paper Series/ Un Réseau stratégique de connaissances Changements de population et parcours de vie Document de travail*: Vol. 3 : Iss. 2 , Article 2.

Available at: <https://ir.lib.uwo.ca/pclc/vol3/iss2/2>

This Article is brought to you for free and open access by the Canadian Research Data Centre Network at Scholarship@Western. It has been accepted for inclusion in Population Change and Lifecourse Strategic Knowledge Cluster Discussion Paper Series/ Un Réseau stratégique de connaissances Changements de population et parcours de vie Document de travail by an authorized editor of Scholarship@Western. For more information, please contact [tadam@uwo.ca](mailto:tadam@uwo.ca), [wlsadmin@uwo.ca](mailto:wlsadmin@uwo.ca).

***Les mouvements migratoires des Premières Nations :  
Reflets des inégalités***

Marilyn Amorevieta-Gentil  
Robert Bourbeau  
Norbert Robitaille

Version finale :  
Novembre 2015

Université de Montréal  
Département de démographie

## ***Les mouvements migratoires des Premières Nations : Reflets des inégalités***

### **FAITS SAILLANTS**

Les points qui suivent se dégagent au niveau de l'ensemble des membres des Premières Nations, mais ne sont pas nécessairement vérifiés au niveau des communautés.

- Les Premières Nations ne constituent pas un groupe homogène, eu égard à la répartition géographique de leurs membres, à la diversité des communautés qui les composent, mais aussi à la possession du statut légal d'Indien inscrit.
- La perception de dépopulation des réserves est erronée. La population de celles-ci croît et les soldes migratoires sont positifs. La population indienne des villes augmente également, principalement à cause du fait que ceux qui acquièrent le statut d'Indien ou qui s'identifient nouvellement comme tels se retrouvent principalement dans celles-ci.
- Chez les Indiens inscrits, les hommes sont plus susceptibles de migrer des centres urbains vers les réserves que l'inverse. Les femmes par contre migrent davantage des réserves vers les villes et à un plus jeune âge que les hommes.
- Les Indiens ne migrent pas en grand nombre : par exemple, les migrations nettes des Indiens inscrits, pour une période de cinq ans, représentent environ 3% de la population totale des Indiens inscrits. La majorité des migrations sont en fait de la mobilité résidentielle (entre les communautés) et il y a peu de migrations interprovinciales et internationales (contrairement aux non-Autochtones).
- La propension à migrer est la plus élevée au commencement de la vie adulte (20-29 ans), puis diminue avec l'âge.
- Chez les adultes migrants, le travail et les études sont les raisons principales évoquées pour s'établir en dehors de leurs communautés selon l'*Enquête régionale sur la santé des Premières Nations* (2008).
- Le lien avec la communauté est une raison évoquée pour les retours dans le lieu d'origine.
- La migration a créé des communautés urbaines qui constituent un pont entre tradition et modernité desquelles naissent des manifestations culturelles, une implication collective, une solidarité innovatrice.
- Les migrations concernant les réserves sont surtout le fait des Indiens inscrits.
- La mise en place de politiques visant à réduire les inégalités socioéconomiques au sein des Premières Nations et avec les non-Autochtones doit se faire dans le respect des valeurs de chacune des populations.

## SOMMAIRE EXÉCUTIF

Ce travail de synthèse s'inscrit dans le thème de la dynamique migratoire des Premières Nations, soit les Indiens inscrits et les Indiens non-inscrits, sous le prisme des inégalités. Réaliser une migration, c'est essayer de trouver un équilibre entre la situation actuelle d'un individu et celle qu'il aimerait avoir, pour améliorer ses conditions de vie. L'analyse de ces situations implique une prise de décision, qui mène un individu à choisir le type de migration qui lui apporte le plus de bénéfices.

Les Premières Nations constituent une population singulière au Canada. En plus d'être hétérogènes, elles présentent des caractéristiques sociodémographiques, culturelles et politiques propres qui sont à l'origine de types de mouvements migratoires uniques au Canada. Les différents types d'inégalités que subissent les Premières Nations méritent notamment d'être mieux connus pour être plus efficacement réduits. La nature, l'intensité et la direction des mouvements migratoires des Premières Nations (Indiens inscrits et non-inscrits) sont le reflet d'inégalités entre leurs communautés, mais aussi avec la population canadienne non autochtone. Ainsi, la mobilité résidentielle est la forme la plus fréquente de migration chez les Premières Nations, soit au sein d'une même communauté ou dans un centre urbain, alors que les migrations interprovinciales et internationales sont négligeables. L'effet net des flux migratoires des Indiens inscrits favorise nettement les réserves, plutôt que les régions rurales ou urbaines. L'amélioration des conditions de vie et le sentiment d'appartenance à une communauté expliquent le plus souvent les migrations des Indiens. Ces migrations peuvent parfois servir ou porter préjudice aux communautés.

### **Premières Nations : deux populations, deux réalités**

Qui sont les Premières Nations au Canada? Il existe au Canada 617 collectivités des Premières Nations. Les personnes de ce groupe d'Autochtones sont des Indiens de l'Amérique du Nord, dont certains possèdent le statut d'Indien inscrit, d'autres non. Un Indien inscrit est une personne reconnue par le gouvernement fédéral comme inscrite en vertu de la Loi sur les Indiens. Tous les Indiens inscrits sont répertoriés dans le registre des Indiens, un fichier administratif tenu par le Ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord Canada. Un Indien non-inscrit, ou sans statut, est une personne qui se déclare Indien sans reconnaissance formelle. Bon nombre d'entre eux ne sont pas admissibles à l'inscription au registre conformément à la Loi sur les Indiens, car ils sont les descendants de deux générations successives d'unions exogames. Par contre, certains Indiens non-inscrits auraient droit d'être inscrits au registre, mais ne le sont pas parce qu'ils n'en ont pas fait la demande.

### **La grande majorité des Premières Nations résident à l'ouest du Québec**

Au sein des Premières Nations, 637 660 personnes sont des Indiens inscrits (74,9 %) et 213 900 personnes sont des Indiens non-inscrits (25,1 %). D'après le recensement de 2011, environ un cinquième des Indiens inscrits réside en Ontario (19,7 %), plus de quatre sur dix dans les provinces des Prairies (Manitoba, Saskatchewan, Alberta) (46,6 %). Un peu moins d'un Indien inscrit sur six habite en Colombie-Britannique (17,6 %). La plupart des Indiens sans statut résident en l'Ontario (35,3 %), au Québec (13,9 %), en Colombie-Britannique (19,9 %) et dans les provinces de l'Atlantique (12,6 %).

## **La moitié des Indiens inscrits habitent une réserve, mais les Indiens non-inscrits sont plus urbanisés**

La moitié des Indiens inscrits habitent une réserve. Les trois quarts des Indiens non-inscrits habitent le milieu urbain, surtout dans les RMR, alors qu'une minorité (moins de 25 %) habite le milieu rural, selon les données du recensement de 2006. Les inégalités entre Indiens inscrits et non-inscrits varient en fonction de la géographie. Même si les premiers ont des droits et des privilèges (liés pour certains à la résidence sur une réserve), ils résident pour la moitié dans des réserves, pas toujours proches de centres urbains. Or les centres urbains sont les lieux qui proposent de nombreux services. À l'inverse, les Indiens non-inscrits n'ont pas ces droits et privilèges, mais résident pour les trois quarts dans les petits ou grands centres urbains. Les Indiens inscrits vivant hors réserve, même sans les privilèges liés à la résidence sur cette dernière, s'en sortent en moyenne mieux que les Indiens inscrits vivant dans une réserve.

## **Mobilité résidentielle ou migration de longue distance?**

Les personnes ayant changé de communauté ou de région sont appelées « migrants » et ciblent la *migration*. Les personnes qui ont changé de domicile au sein de la même communauté ou du même lieu de résidence sont des « personnes ayant déménagé » et caractérisent la *mobilité résidentielle*. En règle générale, la migration est mesurée sur une période d'observation de cinq ans, la mobilité résidentielle sur un an.

La mobilité résidentielle au sein de la même communauté ou du même lieu de résidence représente en général plus de la moitié des changements de résidence chez les Premières Nations, à l'exception des zones rurales. La proportion de la population canadienne non autochtone ayant déclaré un changement de région de résidence (migration) était de 16,5 % d'après le recensement de 2001. Cette proportion était de 18,8 % pour les Indiens inscrits et de 23,7 % pour les Indiens non-inscrits. Les Premières Nations, en particulier les Indiens non-inscrits, effectuent ainsi plus de changements de zone de résidence que les Canadiens non autochtones. Les migrations interprovinciales et internationales sont marginales. Par la multiplicité des mouvements migratoires, souvent reliés à l'attachement culturel, les membres des Premières Nations ne présentent pas un profil migratoire à l'image de celui des Canadiens non autochtones.

## **Migrer ou ne pas migrer?**

Migrer, c'est se déplacer d'un lieu vers un autre. C'est aussi effectuer une transition vers une nouvelle vie. Chez les Premières Nations, la migration touche au cœur de l'identité. Pour certaines collectivités, migrer représente une étape du cycle de vie, une expérience enrichissante sur le plan personnel (union, famille, réseaux d'amitié, découverte d'un autre mode de vie) et professionnel (scolarisation, emploi, revenus). Les acquis d'un migrant peuvent ensuite être bénéfiques à la communauté d'origine. La migration est à ce titre conseillée dans certaines communautés. Pour d'autres, le départ représente un danger d'acculturation, voire d'assimilation. Les aînés voient parfois d'un mauvais œil la société non autochtone, dont le fonctionnement et les valeurs peuvent menacer la pérennité des traditions autochtones. La migration des Premières Nations vers les villes a créé des communautés urbaines qui constituent un pont entre tradition et modernité desquelles naissent des manifestations culturelles, une implication collective, une solidarité innovatrice.

## **Dépopulation des réserves : un mythe**

La perception de dépopulation des réserves est erronée. La population de celles-ci croît et les soldes migratoires sont positifs. La population indienne des villes augmente également, principalement à cause du fait que ceux qui acquièrent le statut d'Indien ou qui s'identifient nouvellement comme tels se retrouvent principalement dans celles-ci.

## **Les destinations et les raisons de migrer diffèrent selon les hommes et les femmes**

Chez les Premières Nations, et en particulier les Indiens inscrits, les hommes sont plus susceptibles de migrer des centres urbains vers les réserves. Avoir vécu des expériences urbaines décevantes (logement et emploi précaires, faible revenu, discrimination, un conflit de valeurs culturelles) expliquent ces mouvements migratoires. L'inverse est cependant observé chez les femmes, qui effectuent plus de déplacements, à un plus jeune âge que les hommes et vers les villes. Le contexte familial est privilégié par les Indiennes inscrites. En effet, l'âge au mariage, l'âge d'entrée sur le marché du travail ou l'âge de la monoparentalité, plus précoces pour les femmes que pour les hommes, expliquent en partie ce constat. L'accès aux services de l'éducation et de soins de santé inciterait aussi les jeunes mères monoparentales à quitter leur communauté. Les familles monoparentales sont plus mobiles que les couples mariés. Elles sont aussi les plus susceptibles de quitter les communautés. Le lien avec la communauté est une raison évoquée pour les retours dans le lieu d'origine.

## **Le conflit des inégalités et des différences**

Les écarts de proportions de personnes ayant obtenu un diplôme d'études collégial ou universitaire persistent toujours, voire se creusent entre Premières Nations et Canadiens non autochtones. Inscrits (5 sur 10) ou non-inscrits (7 sur 10), les Indiens âgés de 25 à 35 ans possèdent dans une moindre proportion un diplôme d'études collégial ou universitaire comparativement aux non-Autochtones (9 sur 10). Les proportions les plus faibles de personnes diplômées sont observées chez les Indiens inscrits habitant les réserves.

Pour une même fonction, des disparités salariales subsistent encore aujourd'hui entre les Premières Nations et les non-Autochtones, même dans les centres urbains. Les Premières Nations sont plus susceptibles d'être sans emploi ou d'occuper des emplois moins spécialisés, à temps partiel et moins rémunérés.

L'accès aux hôpitaux et aux médecins n'est pas identique pour tous les membres des Premières Nations. Les communautés les plus proches des grands centres urbains bénéficient cependant d'un plus large éventail de services de santé.

## **Implications futures**

L'absence de données précises, d'études régulières et comparables au fil du temps demeure un obstacle à la compréhension de ce complexe champ d'études. Or, le visage d'une population, et il est composé de nombreuses facettes chez les Premières Nations, change lorsque ses membres effectuent des migrations. Quelle qu'en soit leur taille, les flux migratoires ont des impacts sur tous les groupes d'individus impliqués.

Les différents paliers de gouvernements sont à l'écoute des Premières Nations. Ils s'affairent continuellement à réduire les inégalités socioéconomiques entre celles-ci et les non-Autochtones par la mise en place d'une vaste gamme de programmes qui touchent aux domaines de l'éducation, du travail,

des revenus et de la santé, et s'appliquent à respecter l'ensemble des valeurs de chacune de ces populations. Le défi majeur est de ne pas créer de nouveaux clivages.

# *Les mouvements migratoires des Premières Nations : Reflets des inégalités*

## **Introduction**

Au Canada, les Autochtones sont composés des Premières Nations, soit des *Indiens de l'Amérique du Nord*, des Métis, et des Inuit. Cette synthèse s'intéresse à la migration des Indiens inscrits et non-inscrits, populations qui composent les Premières Nations<sup>1</sup>. La migration est un phénomène démographique très complexe. Dans le présent travail, il implique deux groupes de populations, à différents niveaux (individu, famille, communauté autochtone, société canadienne) et de conjonctures variables. On relève aussi deux grands types de mouvements migratoires (temporaires, permanents). Parmi ceux-ci, certains sont multiples, d'autres uniques, forcés ou volontaires. Se déplacer ajoute une dimension géographique, sous-divisée en divers découpages (réserves, hors réserves indiennes, rural, urbain, provinces canadiennes, international). Enfin, migrer ou rester dépend de nombreuses caractéristiques sociodémographiques d'un individu et de ses motivations.

Il existe de multiples approches pour analyser la migration. Ce travail propose de présenter les thèmes et les enjeux principaux qui concernent cette population sous le thème des inégalités, en trois parties. La première présente l'hétérogénéité sociogéographique de la population des Premières Nations. L'analyse des mouvements migratoires de ces personnes nécessite de bien définir qui en fait partie et quelles sont les implications de la possession du statut légal d'inscription d'Indien inscrit. La seconde partie présente les grands déterminants de la migration chez les Premières Nations, de l'individu à la société canadienne, en passant par la structure familiale et la communauté autochtone. Un accent particulier est mis sur les inégalités socioéconomiques, telles que la scolarité, l'emploi, le revenu, et l'accès aux soins de santé. En troisième partie, les mythes concernant la migration seront confrontés aux réalités des Premières Nations. Les études scientifiques sur la migration des Premières Nations sont disjointes pour donner des estimations de mesure du phénomène et l'illustrer de façon systématique. C'est pourquoi, une approche qualitative a été privilégiée pour cette revue des connaissances.

## **Les Premières Nations : population aux multiples visages**

### *Définitions*

Qui sont les Premières Nations au Canada ? Il existe au Canada 617 collectivités des Premières Nations. Les personnes de ce groupe d'Autochtones sont des Indiens de l'Amérique du Nord, dont certains possèdent le statut d'Indien inscrit, d'autres non. Un Indien inscrit est une personne reconnue par le gouvernement fédéral comme inscrite en vertu de la *Loi sur les Indiens*. Le statut d'Indien inscrit se

---

<sup>1</sup> La majorité des Indiens inscrits sont membres d'une des collectivités des Premières Nations, mais ils ne le sont pas tous. Celles-ci régissent leur propre liste de membres. Pour faciliter la compréhension du texte, nous utiliserons parfois le terme de «membres» pour désigner les personnes qui entrent dans la définition générale de «Premières Nations».

transmet selon des règles bien précises<sup>2</sup>. Deux générations successives d'unions exogames entre un(e) Indien(ne) inscrit(e) et un(e) non-Indien(ne) révoquent la transmission du statut. Tous les Indiens inscrits sont répertoriés dans le registre des Indiens, fichier administratif tenu par le Ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord Canada<sup>3</sup>. Un Indien non-inscrit, ou sans statut, est une personne qui se déclare Indien sans reconnaissance formelle. Certains d'entre eux ne sont pas admissibles à l'inscription au registre conformément à la *Loi sur les Indiens*<sup>4</sup>, car ils sont les descendants de deux générations successives d'unions exogames. Il peut aussi s'agir d'un Indien ayant droit à l'inscription, mais qui n'en a jamais fait la demande, et qui se déclare indien au recensement.

## *Effectifs*

La distinction entre les Indiens inscrits et les Indiens non-inscrits par le biais de l'origine ethnique a été faite seulement à partir du recensement de 1981 (Guimond, 2009; Norris & Clatworthy, 2011). Le nombre d'Indiens sans statut était auparavant très difficile à estimer, puisque soumis à la mesure de l'intensité du sentiment d'appartenance (Fernandez et al., 1981). Le recensement de 2011 a dénombré 851 560 membres des Premières Nations, soit 60,8 % de l'ensemble des Autochtones<sup>5</sup>. Les Indiens inscrits représentaient une population de 637 660 personnes (74,9 % des Premières Nations). Les Indiens non-inscrits constituaient, quant à eux, un groupe de 213 900 personnes (25,1 %). Les recensements sous-estiment toutefois le nombre d'Indiens avec statut par rapport à celui fourni par le Registre des Indiens<sup>6</sup>. En effet, le dénombrement par le recensement est fonction de l'autodéclaration des répondants. Le recensement n'inclut pas les personnes résidant dans les établissements institutionnels et est affecté par le refus partiel ou total de certaines réserves indiennes de participer au recensement (Guimond et al., 2008). Le registre des Indiens souffre quant à lui d'une sous-déclaration et d'une déclaration tardive des naissances et des décès d'Indiens inscrits. Le sous-dénombrement censitaire des Indiens avec statut ne sera pas sans conséquence sur les données migratoires, en particulier sur celles

---

<sup>2</sup> Pour plus d'informations à ce sujet, voir l'article Éric Guimond, Norbert Robitaille et Sacha Sénécal, « Les Autochtones du Canada : une population aux multiples définitions », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 38, n° 2, 2008.

<sup>3</sup> Le registre des Indiens consigne plusieurs informations sur chaque individu inscrit, dont sa date de naissance, sa date d'inscription au registre, sa date de mariage et de décès, son sexe, sa province de résidence au moment de l'inscription et sa bande d'affiliation ainsi que sa catégorie d'inscription (6[1] ou 6[2])

<sup>4</sup> Définitions officielles du Ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord Canada (sites consultés le 22 mai 2014):

<https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100032374/1100100032378>

<https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100014433/1100100014437>

<sup>5</sup> En mai 2013, Statistique Canada a publié les premiers résultats sur les Autochtones issus de l'Enquête auprès des ménages effectuée lors du recensement de 2011. La comparabilité des données de cette enquête avec celles du recensement précédent n'a pas encore été établie. Ces résultats sont pour l'instant présentés avec réserve. Statistique Canada, *Les peuples autochtones au Canada : Premières Nations, Métis et Inuits. Enquête nationale auprès des ménages, 2011*, No 99-011-X2011001 au catalogue, 2013.

<sup>6</sup> D'après le Registre des Indiens, 868 206 personnes possédaient le statut d'Indien inscrit en 2011. Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, *Population indienne inscrite selon le sexe et la résidence 2012, 2013*.

relatives aux réserves indiennes. Le registre des Indiens, en tant que répertoire administratif, ne donne par contre aucune information sur les mouvements migratoires.

### *Droits et privilèges*

Les Indiens inscrits bénéficient de droits et privilèges liés à la possession du statut et qui sont dictés par la *Loi sur les Indiens*. Un Indien inscrit a accès à des exonérations fiscales ainsi que de nombreux programmes et de services offerts par les gouvernements fédéral et provinciaux, dans les domaines de l'éducation et des services de soins de santé. Les réserves sont des territoires destinés à l'usage exclusif des bandes indiennes<sup>7</sup>. Les résidents d'une réserve sont exemptés d'impôts pour le revenu gagné sur une réserve et de taxes, pour les produits et services livrés sur une réserve. En janvier 2013, le gouvernement fédéral a légalement reconnu les Métis et les Indiens non-inscrits comme étant des *Indiens*, conformément au paragraphe 91(24) de la *Loi constitutionnelle de 1867*. Toutefois, ces personnes ne disposent pas des privilèges accordés aux Indiens inscrits.

### *Répartition géographique*

À l'instar des non-Autochtones, les membres des Premières Nations ne se répartissent pas uniformément entre les provinces et les territoires du Canada (Tableau 1). Plus de 80 % des membres des Premières Nations demeurent entre l'Ontario et la Colombie-Britannique : environ un quart des personnes des Premières Nations réside en Ontario (23,6 %), près de quatre sur dix dans les provinces des Prairies (Manitoba, Saskatchewan, Alberta) (39,2 %). Un peu moins d'un Indien sur cinq habite en Colombie-Britannique (18,2 %). La répartition géographique des Indiens inscrits est semblable à celle de l'ensemble des membres des Premières Nations. Par contre, la plupart des Indiens sans statut résident entre l'Ontario (35,3 %), le Québec (13,9 %), la Colombie-Britannique (19,9 %) et les provinces de l'Atlantique (12,6 %). Moins d'un Indien non-inscrit sur six habite dans les provinces des Prairies. Dans les provinces des Prairies, de sept à plus de neuf membres des Premières Nations sur dix sont des Indiens avec statut. C'est entre l'Ontario et les provinces de l'Atlantique, ainsi qu'en Colombie-Britannique, que l'on retrouve en nombre et en proportion le plus d'Indiens non-inscrits, soit de 45,7 % à 27,5 %.

Puisque résider sur une réserve est un privilège accordé aux Indiens inscrits, il est intéressant d'en analyser leur répartition en fonction de ce lieu de résidence (Tableau 2). Si un cinquième des Indiens inscrits recensés demeurent en Ontario (19,7 %), près des deux tiers résident hors réserve. À l'opposé, c'est au Québec que l'on retrouve la plus grande proportion d'Indiens inscrits habitant une réserve (72 %). En général, la moitié des Indiens inscrits habitent une réserve, à l'exception du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, régions qui comportent moins de 3 % de la population indienne inscrite totale.

---

<sup>7</sup> Sur acceptation du conseil de bande, certaines personnes ne disposant pas du statut d'Indien inscrit peuvent résider sur une réserve. Elles sont toutefois peu nombreuses (moins de 4 % des résidents). Guimond, Robitaille et Sénécal, *loc. cit.*

**TABLEAU 1** Répartition des Premières Nations selon la possession ou non du statut d'Indien inscrit, Canada, provinces et territoires, 2011

Province	Premières Nations						Total		
	Indiens inscrits			Indiens non-inscrits					
Atlantique	31 965	5,0	54,3	26 880	12,6	45,7	58 845	6,9	100,0
Québec	52 645	8,3	63,9	29 775	13,9	36,1	82 420	9,7	100,0
Ontario	125 560	19,7	62,4	75 540	35,3	37,6	201 100	23,6	100,0
Manitoba	105 815	16,6	92,6	8 410	3,9	7,4	114 225	13,4	100,0
Saskatchewan	94 160	14,8	91,2	9 045	4,2	8,8	103 205	12,1	100,0
Alberta	96 730	15,2	82,9	19 945	9,3	17,1	116 675	13,7	100,0
Colombie-Britannique	112 400	17,6	72,5	42 615	19,9	27,5	155 015	18,2	100,0
Yukon	5 715	0,9	86,7	875	0,4	13,3	6 590	0,8	100,0
Territoires du Nord-Ouest	12 575	2,0	94,2	775	0,4	5,8	13 350	1,6	100,0
Nunavut	90	0,0	69,2	40	0,0	30,8	130	0,0	100,0
Canada	637 655	100,0	74,9	213 900	100,0	25,1	851 555	100,0	100,0

Source : Statistique Canada (2013, Tableau 3)

**TABLEAU 2** Répartition des Indiens inscrits résidant dans les réserves et hors réserves, Canada, provinces et territoires, 2011

Province	Indiens inscrits						Total		
	Réserves			Hors réserves					
Atlantique	18 220	5,8	57,0	13 745	4,3	43,0	31 965	5,0	100,0
Québec	37 904	12,1	72,0	14 741	4,6	28,0	52 645	8,3	100,0
Ontario	46 457	14,8	37,0	79 103	24,8	63,0	125 560	19,7	100,0
Manitoba	61 267	19,5	57,9	44 548	14,0	42,1	105 815	16,6	100,0
Saskatchewan	53 954	17,2	57,3	40 206	12,6	42,7	94 160	14,8	100,0
Alberta	45 753	14,6	47,3	50 977	16,0	52,7	96 730	15,2	100,0
Colombie-Britannique	49 681	15,8	44,2	62 719	19,7	55,8	112 400	17,6	100,0
Yukon <sup>1</sup>	-	-	-	-	-	-	5 715	0,9	-
Territoires du Nord-Ouest	264	0,1	2,1	12 311	3,9	97,9	12 575	2,0	100,0
Nunavut <sup>2</sup>	-	-	-	-	-	-	90	0,0	-
Canada	314 366	100,0	49,3	323 294	100,0	50,7	637 655	100,0	100,0

Note : <sup>1</sup> Aucun établissement indien ni réserve indienne du Yukon n'est inclus dans la définition du terme « réserves ».

<sup>2</sup> Il n'y a pas de réserves indiennes ni d'établissements indiens au Nunavut.

Source : Statistique Canada (2013, Tableau 3)

Par convention, on retrouve quatre régions de résidence qui s'excluent les unes des autres dans les études sur la migration des Autochtones. En raison de la reconnaissance légale d'un Indien inscrit, les chercheurs utilisent fréquemment la dichotomie *réserve - hors réserve*. C'est aussi celle qui a le plus à révéler sur le phénomène migratoire des Indiens inscrits. Même si des réserves peuvent aussi bien se

situer en milieu rural qu'en lisière d'une région urbaine, elles représentent une entité distincte des autres régions de résidence. La zone urbaine se divise en deux catégories, soit les régions métropolitaines de recensement (RMR, ou grands centres urbains) et les régions urbaines hors RMR (petits centres urbains) (Clatworthy, 1996; Norris & Clatworthy, 2003; Norris, Cooke, et al., 2004). D'après le recensement de 2006, les Indiens non-inscrits étaient les plus urbanisés des membres des Premières Nations (74,5 % contre 40,6 % pour les Indiens inscrits) (Tableau 3). Plus de la moitié du groupe résidait dans un grand centre urbain (50,2 %), un peu moins d'un quart dans un petit centre urbain (24,3 %). Un peu plus d'un Indien inscrit sur dix résidait dans une zone rurale hors réserve<sup>8</sup>.

**TABLEAU 3** Répartition (%) des Premières Nations selon le statut et la région de résidence, Canada, 2006

Premières Nations	Régions				Total
	métropolitaines de recensement (RMR)	urbaines hors RMR	réserves	rurales	
Indiens inscrits	23,3	17,3	48,1	11,3	100,0
Indiens non-inscrits	50,2	24,3	3,5	22,0	100,0

Source : Statistique Canada, Recensement de 2006.

### *Migration et mobilité résidentielle*

Les déplacements d'une personne de sa résidence habituelle auparavant, à une autre le jour du recensement, définissent la mobilité globale d'une population. Elle est mesurée par les recensements quinquennaux grâce à la question portant sur la mobilité sur cinq ans ou sur un an. Dans les études portant sur les mouvements migratoires des Autochtones, les personnes ayant changé de communauté ou de région sont appelées «migrants» et ciblent la migration. Les personnes qui ont changé de domicile au sein de la même communauté ou du même lieu de résidence sont des «personnes ayant déménagé» et caractérisent la mobilité résidentielle. En règle générale, la migration est mesurée sur une période d'observation de cinq ans, la mobilité résidentielle sur un an. Les études font la distinction entre ces deux types de mouvements migratoires (Clatworthy & Cooke, 2001; Clatworthy & Norris, 2007; Norris & Clatworthy, 2003, 2011; Norris, Cooke, et al., 2004), car ils sont générés par des causes différentes.

Géographiquement, les limites d'une communauté ne correspondent pas toujours à une seule subdivision de recensement. En général, une subdivision de recensement s'accorde plus facilement à celle d'une réserve. Une même communauté autochtone peut ainsi être représentée par plusieurs réserves et s'étendre sur plusieurs subdivisions de recensement. Les migrations au sein d'une même communauté, mais effectuées d'une réserve à une autre, risquent de ne pas être comptées. De même, les mouvements migratoires d'un lieu de résidence adjacent à la réserve ou à la communauté ne sont pas toujours comptabilisés comme un déplacement vers la réserve. Ces omissions entraînent des erreurs

<sup>8</sup> Les Indiens inscrits résidant dans une réserve située en zone rurale sont comptés dans la catégorie des réserves. Ce découpage territorial réduit par conséquent la proportion d'Indiens inscrits vivant dans une région rurale. Les données migratoires résultant de cette division géographique en sont aussi affectées.

de mesure des flux migratoires, en l'occurrence une sous-estimation, surtout en ce qui concerne les migrations de retour (Cooke, 2002; Norris & Clatworthy, 2003; Norris, Cooke, et al., 2004).

Stewart Clatworthy et Mary Jane Norris ont à plusieurs reprises examiné les schémas migratoires des quatre groupes d'Autochtones, les Indiens inscrits, les Indiens non-inscrits, les Métis et les Inuits. Leurs études sont basées sur les recensements de 1996 et de 2001 et présentent des résultats sur les personnes âgées de 5 ans et plus seulement. La migration et la mobilité résidentielle ne se partagent pas l'ensemble des déplacements à part égale. Chez les Premières Nations, la mobilité résidentielle au sein de la même communauté ou du même lieu de résidence représente en général plus de la moitié des changements de résidence, à l'exception des zones rurales (Norris & Clatworthy, 2003).

La proportion de la population canadienne non-autochtone ayant déclaré un changement de région de résidence (migration) était de 16,5% d'après le recensement de 2001. Cette proportion était de 18,8% pour les Indiens inscrits et de 23,7% pour les Indiens non-inscrits. Les Premières Nations, en particulier les Indiens non-inscrits, effectuent ainsi plus de changements de zone de résidence que les Canadiens non-Autochtones (Clatworthy & Norris, 2013). Toutefois, les migrations nettes des Indiens inscrits, pour une période de cinq ans, représentent environ 3% de la population totale des Indiens inscrits.

Tiré de l'étude de Clatworthy et Norris (2013), le Tableau 4 présente la répartition des flux migratoires selon l'origine et la destination des personnes âgées de 5 ans et plus pour la période 1996-2001. Il illustre par la migration les différences de distribution géographique et de degré d'urbanisation entre les Indiens inscrits et les Indiens non-inscrits. Il fournit aussi une idée du nombre de personnes impliquées dans ces mouvements migratoires.

**TABLEAU 4** Répartition des flux migratoires selon l'origine et la destination, Indiens Inscrits et non-inscrits, Canada, 1996-2001

Origine - Destination	Indiens inscrits		Indiens non-inscrits	
	Effectif	%	Effectif	%
Urbain vers urbain	31 885	34,3	13 365	59,7
Urbain vers rural	8 490	9,1	3 385	15,1
Urbain vers réserve	16 940	18,2	515	2,3
Rural vers rural	3 080	3,3	1 240	5,5
Rural vers urbain	12 365	13,3	3 255	14,6
Rural vers réserve	5 355	5,8	155	0,7
Réserve vers urbain	9 960	10,7	345	1,5
Réserve vers rural	1 565	1,7	40	0,2
Réserve vers réserve	3 240	3,5	70	0,3
<b>Total</b>	<b>92 880</b>	<b>100,0</b>	<b>27 370</b>	<b>100,0</b>

Source : Clatworthy et Norris (2013), Recensement de 2001.

Le nombre de migrants inscrits était 3,4 fois plus important que celui des non-inscrits mais, rapporté à la population totale migrante de chaque groupe, les Indiens inscrits sont moins mobiles que les non-

inscrits. Les migrants non-inscrits quittent une zone urbaine pour résider dans une autre, dans 60% des cas, ce qui reflète leur degré d'urbanisation supérieur à celui des Indiens inscrits. (Tableau 3). Cette proportion n'est que de 34% pour ces derniers. Chez ceux-ci, près de 30% (18,2% et 10,7%) des déplacements s'effectuent entre zones urbaines et réserves, au profit de celles-ci (gain d'environ 11 000 personnes). Les Indiens non-inscrits ne sont que peu concernés par les flux migratoires impliquant les réserves, eu égard à la possession du statut d'inscrit.

### *Comparabilité des données au fil du temps*

Les sources de données principales qui permettent d'analyser les deux groupes au sein des Premières Nations ne sont pas identiques (registre des Indiens et recensement pour les Indiens inscrits ; recensement pour les Indiens non-inscrits). De plus, être un Indien inscrit ou un Indien non-inscrit sont des concepts dont les définitions ont évolué au fil des revendications des Premières Nations et des reconnaissances légales faites par le gouvernement fédéral. De fait, tout changement relatif aux droits à l'inscription implique parallèlement une redéfinition de la population indienne non inscrite (Guimond, 2003; Norris & Clatworthy, 2009, 2011; Norris, Cooke, et al., 2004; Peters, 2004; Robitaille & Guimond, 1994; Siggner, 1977; Trovato et al., 1994). En 1985 et en 2011, la *Loi sur les Indiens* a subi des modifications qui ont rendu possible la réintégration des personnes ayant perdu leur statut et l'inscription de leurs descendants<sup>9</sup>. Les personnes réinscrites ou les nouveaux inscrits ont généralement continué à résider en dehors des réserves (Norris, Beavon, et al., 2004; Norris, Cooke, et al., 2004; Trovato et al., 1994).

Le refus de certaines réserves de participer (partiellement ou totalement) aux recensements implique un dénombrement incomplet des individus résidant sur ces territoires, de leurs caractéristiques sociodémographiques, ainsi que de leurs mouvements migratoires. De plus, le nombre et l'identité des réserves réfractaires ne sont pas identiques d'un recensement à l'autre (Cooke, 2002; Norris & Clatworthy, 2003, 2011; Norris, Cooke, et al., 2004; Trovato et al., 1994). Leur exclusion dans les études entraîne une mesure biaisée des flux migratoires. Enfin, certains petits centres urbains, qui se sont développés avec le temps, sont devenus de grands centres urbains. Ceci a eu pour effet d'accentuer l'impression que les Indiens se sont davantage urbanisés (Norris, Cooke, et al., 2004). Ainsi, en théorie,

---

<sup>9</sup> Depuis 1985, le statut d'Indien inscrit se transmet selon deux règles qui reposent sur l'inscription ou le droit d'inscription des parents d'un individu. Deux parents indiens inscrits, possédant le statut en vertu du paragraphe 6(1) ou 6(2), transmettent un statut de type 6(1) à leurs enfants. Une union mixte entre un parent indien de statut 6(1) et un parent non indien (N) donne lieu à une inscription de type 6(2). Les enfants issus de deux générations successives d'unions mixtes n'ont pas le droit de figurer dans le registre. Jusqu'en 1985, un Indien épousant une non-Indienne conservait son statut et son épouse obtenait le statut d'Indienne inscrite. Les descendants obtenaient le statut légal d'Indien inscrit. Par contre, une Indienne épousant un non-Indien perdait son statut d'Indien inscrit en vertu de la *Loi sur les Indiens* et ses descendants étaient inéligibles à être inscrits comme Indien au registre. Après 1985, les Indiennes mariées à des non-Indiens ont recouvert ou maintenu leur statut (de type 6[1]) et leurs descendants ont disposé du droit d'inscription au registre des Indiens en vertu du paragraphe 6(2). La première génération de descendants, qui détenait le statut 6(2) avant l'adoption de la loi, peut désormais demander l'obtention d'un statut 6(1). En 2011, la loi C-3 a éliminé la discrimination basée sur les sexes relativement à l'inscription au registre des Indiens, en particulier par les descendants de deux générations de femmes mariées à des non-Indiens.

les Indiens d'une communauté non-urbaine à un recensement peuvent se retrouver dans une communauté urbaine au recensement suivant sans qu'un seul individu se soit déplacé.

### *Impacts*

Les Premières Nations ne constituent pas un groupe homogène, eu égard à la répartition géographique de leurs membres, à la diversité des communautés qui les composent, mais aussi à la possession du statut légal d'Indien inscrit. D'une part, les zones géographiques de résidence n'offrent pas les mêmes droits et accès aux ressources à leur population, en matière de logement, de scolarité, d'opportunités d'emploi ou de services de soins de santé, et à l'information ou à divers programmes sociaux (P. Bernier & Rigaud, Automne 2009). D'autre part, la force et le mode d'expression de l'appartenance à une collectivité autochtone se manifestent sous différentes formes, selon le lieu de résidence et la possession ou non du statut légal (Environics Institute, 2010). Ces derniers éléments ne sont toutefois pas incompatibles avec une réussite socioéconomique ou avec la tenue de relations cordiales avec les non-Autochtones. L'urbanisation de la culture autochtone est aussi le vecteur d'un dynamisme créatif et d'une nouvelle cohésion sociale (Peters, 2004), mise au service des membres des Premières Nations. Ces différences introduisent des clivages qui vont déterminer la nature, la direction et l'intensité des migrations que les individus vont effectuer dans le but d'atténuer ces clivages.

### **Migrer ou rester : le conflit des inégalités et des différences**

Migrer, c'est se déplacer d'un lieu vers un autre. C'est aussi effectuer une ou plusieurs transitions entre une situation donnée et une autre. Trois catégories d'éléments, agencés de façon circonstancielle, entrent en jeu dans la prise de décision de migrer ou de rester. En premier lieu, toute personne dispose de sa propre subjectivité, de sa perception, de ses expériences de vie, de ses motivations profondes, mais aussi de la force et de l'expression de ses sentiments d'appartenance à une communauté ou à un lieu (Environics Institute, 2010; Peters, 2004). La décision de migrer s'insère aussi dans le cadre des normes des collectivités autochtones et non autochtones, ou s'en extrait. Ceci est particulièrement vrai chez les membres des Premières Nations. En second lieu, chaque individu possède ses caractéristiques individuelles (âge, sexe, état matrimonial, statut d'inscription), dont certaines sont interdépendantes de la conjoncture socioculturelle et économique dans laquelle il évolue (scolarité, expérience professionnelle, aptitudes linguistiques, etc.) et qui se manifestent en troisième lieu au niveau structurel. Celui-ci s'exprime sous diverses formes : l'organisation sociale (accès à l'information et à la culture, à l'éducation, à l'emploi, aux services sociaux et de santé), la géographie (éloignement ou proximité avec les centres urbains) et la politique (gouvernementale et des bandes indiennes). La disparité des services proposés au niveau structurel crée des inégalités socioéconomiques entre les populations et les individus. Les différents paliers de gouvernements mettent en place une variété de programmes afin d'y remédier, tout en essayant de ne pas en créer de nouvelles.

### *Motivations*

Ces trois groupes de facteurs vont se présenter, interagir et conditionner l'individu à différents moments de son cycle de vie. La recherche d'un équilibre personnel justifie la motivation qui orientera l'individu vers le passage à l'action. En 1972, Denton abordait la question des raisons humaines

(pressions familiales, le changement de statut matrimonial), comme étant des causes de départ des réserves ou des communautés indiennes (Denton, 1972). En 1991, l'*Enquête auprès des peuples autochtones* (EPA) s'est intéressée, de façon empirique, aux motivations des migrants indiens inscrits. Obtenir de meilleures conditions de logement, accroître son niveau d'éducation, améliorer le sort de la famille figuraient dans cet ordre parmi les raisons les plus évoquées chez les hommes, et en ordre inverse chez les femmes. En 2008, lors de l'*Enquête régionale sur la santé des Premières Nations* et parmi ceux ayant déjà migré, le travail et les études étaient cités chez les adultes comme raison de migrer en dehors des communautés (Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations, 2012). Une étude récente a analysé les motivations des membres des Premières Nations à venir s'installer en ville pour la première fois<sup>10</sup> (Environics Institute, 2010). Le rapprochement familial, les études ou la fuite d'une situation familiale problématique sont évoqués par les femmes, trouver un emploi, par les hommes. Les résultats de l'EPA effectuée en 2012 permettront d'en savoir davantage sur les motivations actuelles des migrants autochtones.

### *Sentiments et forces des liens d'appartenance : la fierté autochtone*

Chez les Autochtones, et en particulier chez les Premières Nations, le cadre social est régi par les normes culturelles de la collectivité. Celles-ci ne sont pas identiques d'une communauté à l'autre. De plus, les membres d'une même communauté ne perçoivent, n'interprètent ou n'appliquent pas ces normes de la même façon dans leur quotidien. Elles ne leur inspirent pas non plus des sentiments semblables, d'une génération à une autre. Pour certaines collectivités, la migration représente une étape du cycle de vie, une expérience enrichissante sur le plan personnel (union, famille, réseaux d'amitié, découverte d'un autre mode de vie...) et professionnel (scolarisation, emploi, revenus...). Les acquis d'un migrant peuvent ensuite être bénéfiques à sa communauté d'origine. La migration est à ce titre conseillée dans certaines communautés. Pour d'autres, le départ d'un Indien représente un danger, pour celui-ci et pour sa collectivité. Les aînés voient parfois d'un mauvais œil la société non autochtone, dont le fonctionnement et les valeurs peuvent menacer la pérennité des traditions autochtones (Denton, 1972; Gerber, 1984; Trovato et al., 1994). La migration représente un avantage ou un préjudice pour la collectivité.

La fierté autochtone se renouvelle toujours plus après des événements politiques, tels que les changements apportés à la *Loi sur les Indiens* en 1985, la crise d'Oka en 1990, ou plus récemment la reconnaissance des Indiens non-inscrits et des Métis en tant qu'Indiens en 2013. La force des liens d'appartenance des Premières Nations s'exprime par la fierté autochtone, la mise en valeur de leur héritage culturel et la défense de leurs droits ancestraux. Après la Seconde Guerre mondiale, nombreux ont été les membres des Premières Nations qui ont quitté leurs communautés pour vivre en ville (Newhouse, 2003). Une trop grande mobilité fragilise la cohésion sociale et nécessite un ajustement des besoins d'un groupe, pour le lieu d'origine comme pour celui de destination (Norris & Clatworthy, 2003; Trovato et al., 1994). L'établissement de plusieurs générations d'Indiens en zone urbaine a peu à peu contribué au développement d'une spécificité autochtone dans un environnement différent. Cette spécificité se décline cependant sous diverses formes, étant composée d'un grand nombre d'identités. Elle favorise néanmoins la création de nouveaux réseaux sociaux et d'information, de centre d'amitiés et d'entraide, d'associations culturelles pour répondre aux besoins des membres des Premières Nations déjà installés, ainsi qu'aux nouveaux arrivants. Cette organisation sociale construit un pont entre

---

<sup>10</sup> L'étude ne fait pas toujours la distinction entre les membres inscrits et non-inscrits.

tradition et modernité, duquel naissent des manifestations culturelles, une implication collective, une solidarité innovatrice. Elle permet aussi de faire découvrir et de promouvoir leur patrimoine aux non-Autochtones. La migration est à l'origine d'une expression nouvelle de la culture des Premières Nations, grâce au dynamisme d'un esprit communautaire urbain (Cooke & Bélanger, 2006; Environics Institute, 2010; Peters, 2004).

### *L'incompréhension des différences*

Au-delà de l'attachement à sa culture et à sa famille, il est normal pour un individu de souhaiter une amélioration de son sort, possible par la migration. Que ce soit pour fuir la rigueur des normes sociales, une situation conjugale abusive, des injustices, la pauvreté, obtenir un meilleur logement ou des soins de santé, se scolariser ou tout simplement trouver un emploi, les lumières de la ville peuvent apparaître plus brillantes à celui qui rêve de meilleures conditions de vie, dans un cadre de vie aux antipodes du quotidien habituel. La volonté de réussir aboutit à des dénouements heureux pour certains Indiens, tandis que pour d'autres, l'excitation fait lentement place à l'apathie, n'étant ni prêts ni préparés à accuser le choc des différences. Les préjugés, les mentalités ou l'absence de communications entre les Autochtones et les non-Autochtones favorisent parfois une antipathie et une méfiance qui brisent toute coopération efficace. Le sentiment d'échec personnel a parfois raison de la volonté de réussite, que l'expérience migratoire soit unique ou renouvelée (Cooke & Bélanger, 2006; Trovato et al., 1994). Dans la littérature sur les Autochtones, le concept d'échec fait fréquemment référence à la pauvreté, l'instabilité, la criminalité, l'alcoolisme, la prostitution, chômage ou un grand usage de programmes sociaux. Ces attributs, qui caractérisent les populations autochtones, accroissent les perceptions négatives des populations non autochtones à leur endroit. En retour, la crainte et la méfiance des Indiens (sans égard au statut d'inscription) envers les non-Autochtones sont exacerbées par l'individualisme des sociétés occidentales, l'exclusion sociale, la discrimination dont ils sont l'objet. Certains membres des Premières Nations retournent ainsi dans leur communauté (ou dans les réserves pour les Indiens inscrits), refuges dans lesquels ils retrouvent leurs valeurs socioculturelles (Cooke, 2002; Cooke & Bélanger, 2006; Denton, 1972; Norris, Cooke, et al., 2004; Peters, 2004; Trovato et al., 1994).

### *L'individu, la famille, la communauté et la société canadienne*

Les caractéristiques sociodémographiques d'un individu sont liées au phénomène migratoire. Certaines sont acquises, comme l'âge et le sexe, d'autres le seront plus tard où évolueront au fil du cycle de vie de la personne, comme le changement d'état matrimonial, le degré de scolarité atteint, l'expérience professionnelle ou bien la possession du statut d'Indien inscrit. Le cheminement d'un individu se réalise dans le cadre de la collectivité autochtone ou, de façon plus générale, de la société canadienne. En contrepartie, ce sont aussi les individus qui créent leur propre structure de fonctionnement social. La migration est une réponse au déséquilibre entre quatre entités, soit l'individu, la famille, la communauté et la société canadienne, indissociables les unes des autres. Il existe cependant une sélection entre la population migrante et non migrante, en fonction des caractéristiques sociodémographiques des individus, du lieu de résidence ou de la reconnaissance légale de l'Indien. Ces clivages déterminent les différents types de mouvements (migration définitive, temporaire, de retour, circulaire) et qui peuvent, en retour, accentuer ces déséquilibres.

L'âge est la variable la plus étudiée en migration. La propension à migrer est la plus élevée au commencement de la vie adulte (20-29 ans), puis diminue avec l'âge. En recherche d'un logement

adéquat, les jeunes familles autochtones composées d'enfants âgés de moins de dix ans sont aussi très mobiles. À l'approche de la retraite, certains Indiens retournent dans leur communauté ou s'établissent proche des institutions de santé (Clatworthy, 1996; Clatworthy & Cooke, 2001; Clatworthy & Norris, 2007; Cooke, 2002; Norris & Clatworthy, 2003, 2009; Norris, Cooke, et al., 2004; Trovato et al., 1994).

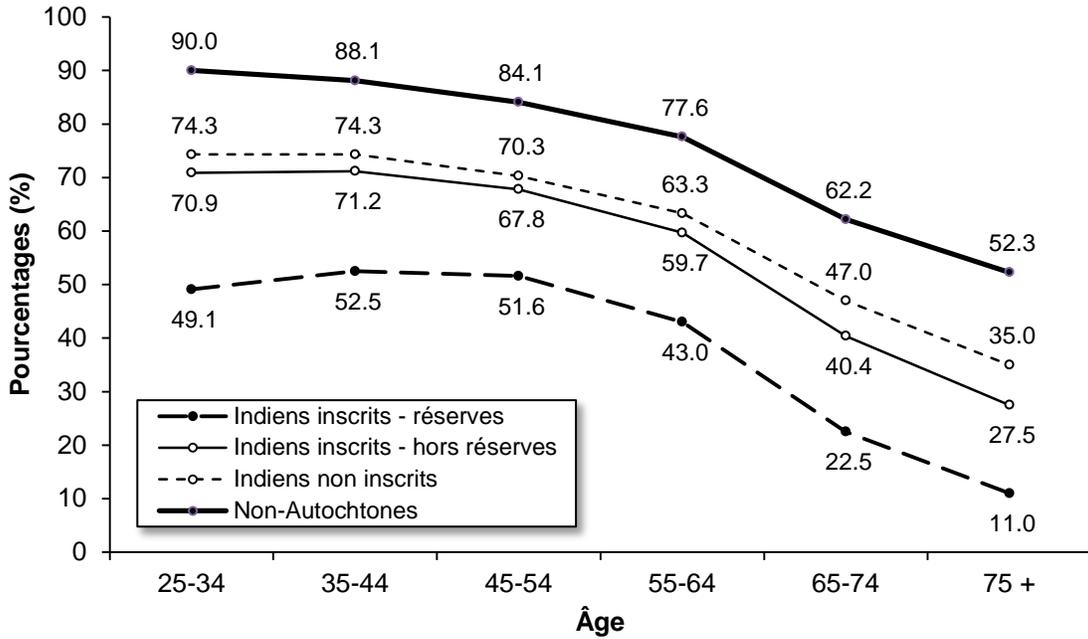
Chez les Premières Nations, et en particulier les Indiens inscrits pour lesquels la littérature est la plus abondante, les hommes sont plus susceptibles de migrer des centres urbains vers les réserves. Avoir vécu des expériences urbaines décevantes (logement et emploi précaires, faible revenu, discrimination), un conflit de valeurs culturelles) expliquent ces mouvements migratoires. L'inverse est cependant observé chez les femmes, qui effectuent plus de déplacements, à un plus jeune âge que les hommes et vers les villes (Meloche-Turcot, 2013). Le contexte familial est privilégié par les Indiennes inscrites (Clatworthy, 1996; Clatworthy & Cooke, 2001; Cooke, 2002; Norris & Clatworthy, 2003, 2009; Norris, Cooke, et al., 2004; Trovato et al., 1994). En effet, l'âge au mariage, l'âge d'entrée sur le marché du travail ou l'âge de la monoparentalité, plus précoces pour les femmes que pour les hommes expliquent en partie ce constat. L'accès aux services de l'éducation et de soins de santé inciterait aussi les jeunes mères monoparentales à quitter leur communauté. Les familles monoparentales sont plus mobiles que les couples mariés. Elles sont aussi les plus susceptibles de quitter les communautés (Clatworthy & Cooke, 2001).

Avant les modifications apportées à la *Loi sur les Indiens* en 1985, les mariages mixtes avec des non-Indiens ôtaient le statut d'inscrit aux Indiennes et les privaient du droit de résider dans leur réserve, ce qui créait sur celle-ci un déséquilibre entre les sexes. La recherche d'un conjoint à l'extérieur de sa communauté devient une raison de migrer, temporairement ou non (Denton, 1972; Norris & Clatworthy, 2009; Norris, Cooke, et al., 2004; Trovato et al., 1994). On ne sait quels ont été et quels sont actuellement les parcours migratoires des couples mixtes ou issus de deux communautés différentes. Un déménagement est également une réponse aux besoins de consommation de tous les membres de la famille (logement, éducation...) ou aux projets de famille agrandie (Denton, 1972; Norris & Clatworthy, 2009). Les changements de résidence, au sein d'une même communauté par exemple, sont fréquents chez les Premières Nations. Les facteurs d'attrait et d'exode entre les réserves et les zones hors réserves, notamment les villes, ont ainsi une incidence différente sur les hommes et sur les femmes (Norris & Clatworthy, 2003). L'existence de données récentes et précises permettrait de suivre la tendance de ce phénomène et de mieux cerner les causes et conséquences sous-jacentes.

L'amélioration du niveau d'instruction et de la diplomation chez les Premières Nations au cours des dernières décennies est encourageante. Néanmoins, les écarts dans les proportions de personnes ayant obtenu un diplôme d'études collégial ou universitaire persistent toujours, voire se creusent entre les différents groupes de population et dans le temps (Graphiques 1 et 2). Inscrits ou non-inscrits (5 et 7 sur 10), les Indiens âgés de 25 à 35 ans possèdent dans une moindre proportion un diplôme d'études collégial ou universitaire comparativement aux non-Autochtones (9 sur 10) (Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 2009).

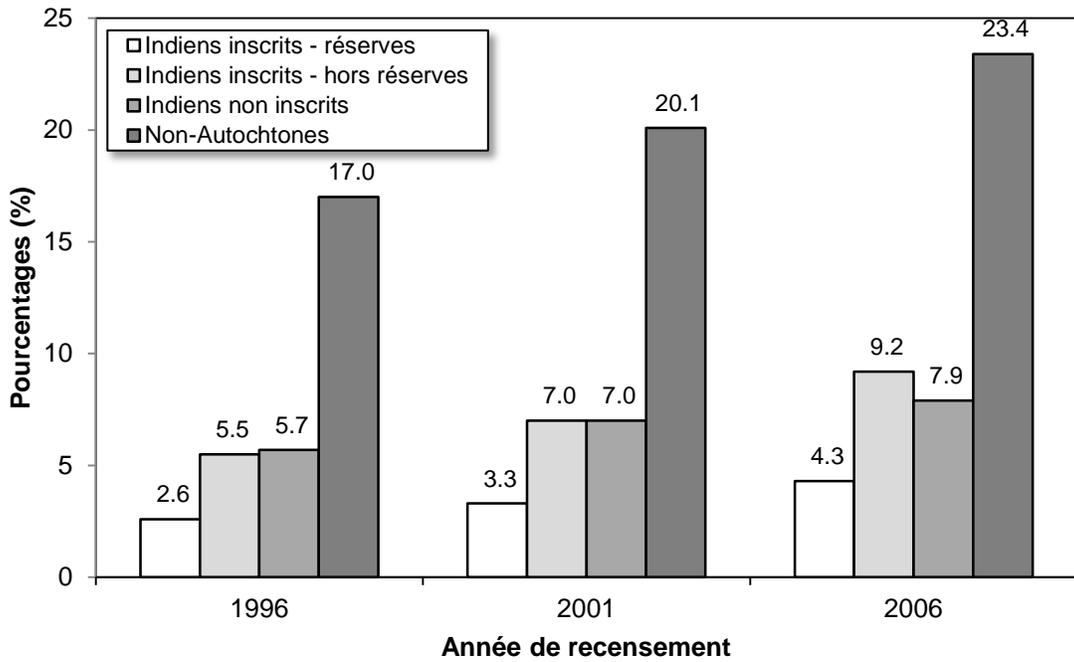
Les proportions les plus faibles de personnes diplômées sont observées chez les Indiens inscrits habitant les réserves. Selon l'âge et dans le temps, les Indiens inscrits et non-inscrits vivant en dehors des réserves possèdent au moins un diplôme d'études collégial dans des proportions semblables. Il existe ainsi des disparités entre les membres des Premières Nations selon leur lieu de résidence. Plus précisément, les Indiens inscrits et non-inscrits résidant en dehors des réserves se retrouvent en plus grandes proportions dans les régions métropolitaines de recensement (RMR) ou dans de plus petites

**GRAPHIQUE 1** Proportion (%) de personnes ayant un diplôme d'études collégial selon l'âge, le statut et la région de résidence, Canada, 2006



Source : AADNC (2009)

**GRAPHIQUE 2** Proportion (%) de personnes ayant un diplôme d'études universitaire selon le statut et la région de résidence, Canada, 1996-2006



Source : AADNC (2009)

zones urbaines (hors RMR) (Tableau 3), dans lesquelles se situe un large éventail d'établissements scolaires et d'enseignement professionnel. Le statut d'Indien inscrit offre un accès privilégié à l'enseignement postsecondaire et supérieur, certes, mais l'éloignement géographique le rend hors de portée. Or, pour l'atteinte d'un objectif, la distance à parcourir est un déterminant fondamental dans l'évaluation du coût de la migration. La distance est un obstacle, souvent dissuasif. Grand nombre de communautés éloignées des Premières Nations ne sont pas dotées d'institutions scolaires pour assurer une instruction avancée de leurs membres. Ceux-ci préfèrent demeurer dans leur collectivité. Ceci corrobore le fait que les migrants sont plus instruits que les non-migrants. Les migrants accroissent et diversifient leurs connaissances, leurs compétences professionnelles et peuvent aussi transmettre une instruction plus complète à leurs enfants (Clatworthy & Cooke, 2001; Cooke, 2002; Cooke & Bélanger, 2006; Norris, Beavon, et al., 2004; Trovato et al., 1994).

Une scolarité avancée donne accès à des emplois associés aux nouvelles classes moyennes et à de meilleurs revenus. Néanmoins, pour une même fonction, des disparités salariales subsistent encore aujourd'hui entre les Autochtones et les non-Autochtones, même dans les centres urbains. Les Autochtones sont aussi plus susceptibles d'être sans emploi ou d'occuper des emplois moins spécialisés, à temps partiel et moins rémunérés (Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 2009; R. Bernier, 1997; Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations, 2012; Meloche-Turcot, 2013). Selon l'étude de Meloche-Turcot (2013), la nation d'appartenance, la zone de résidence et les variables reliées à l'emploi (scolarité, statut d'emploi, domaine de spécialité) défavorisent l'obtention d'un meilleur revenu chez les Indiens inscrits. Au sein du succès professionnel persiste un sentiment de discrimination entraînant des tensions interpersonnelles (Wotherspoon, 2003).

Lorsqu'un Indien quitte définitivement sa collectivité pour trouver un emploi, celle-ci est ainsi privée d'une force intellectuelle. Les femmes quittant les communautés pour se diriger vers les villes deviennent elles aussi plus scolarisées. Elles acquièrent une indépendance qui les conduit pour certaines vers l'entrepreneuriat avec détermination, mais aussi avec de grandes difficultés (accès restreint au crédit, expansion de marché). Ces femmes d'affaires apportent en retour une aide considérable à leur communauté en créant des entreprises<sup>11</sup>. Quitter sa communauté est quelquefois mal perçue par les siens, mais y revenir avec un bagage professionnel et des idées nouvelles concourt néanmoins à son développement socioéconomique par une participation collective, voire à favoriser l'esprit d'entreprise (Trovato et al., 1994; Wotherspoon, 2003). À long terme, cette contribution peut pallier les insuffisances provoquées par les départs et permettre de se tailler une place sur les marchés économiques. L'éducation et les opportunités de s'accomplir professionnellement demeurent toutefois des facteurs de clivage entre les différentes zones géographiques et entre les populations, desservies inégalement.

L'accès aux hôpitaux et aux médecins n'est pas identique pour tous les membres des Premières Nations. Les communautés les plus proches des grands centres urbains bénéficient cependant d'un plus large éventail de services de santé<sup>12</sup>. Des postes de soins infirmiers et des centres de santé existent dans la plupart des communautés éloignées des Premières Nations, dans lesquels sont employés infirmiers et

---

<sup>11</sup> Le même scénario peut-être établi pour les hommes. Le nombre d'Autochtones propriétaires d'entreprise est en croissance (Wotherspoon, 2003). L'émergence d'une classe de femmes d'affaires autochtones est peu connue. Voir à ce sujet le *Guide de planification des entreprises des femmes autochtones – La voie du succès (janvier 2004)*.

<sup>12</sup> Les prestations de services de soins de santé relèvent des gouvernements provinciaux et des territoires.

infirmières. Ceux-ci sont le point de contact entre les communautés et le système de soins de santé. Les soins offerts sont parfois adaptés selon les normes socioculturelles des Premières Nations<sup>13</sup>. Pour certaines collectivités, l'approche traditionnelle de la médecine est un élément important de l'identité culturelle (surtout pour les aînés) et qui n'est pas toujours disponible dans les centres de santé. L'ERS de 2008 rapporte que les Premières Nations (adultes) estiment avoir un niveau d'accessibilité aux services de santé moindre que celui de l'ensemble de la population canadienne. Les principaux obstacles évoqués sont les difficultés à recevoir des soins traditionnels, l'impossibilité d'assumer les frais directement liés à la prestation des soins, au coût du transport, aux frais de garde ou au refus de prise en charge des soins par les Services de santé non assurés (SSNA)<sup>14</sup>. D'autres citent une liste d'attente trop longue ou l'absence d'infrastructures, de médecins ou d'infirmiers dans leur région (Centre de collaboration nationale pour la santé autochtone, 2011; Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations, 2012). Migrer vers les centres urbains devient une alternative pour obtenir des soins de santé adéquats ou spécialisés.

Certaines familles des Premières Nations changent fréquemment de résidence. Celles-ci sont parfois insalubres, inhabitables et dangereuses pour la santé de ses occupants (besoins de réparations importantes, absence de commodités et d'isolation, moisissures). En 2012, une étude portant sur la santé des enfants des Premières nations (vivant hors réserve) et des enfants métis âgés de moins de 6 ans relevait que la probabilité d'avoir une excellente ou une très bonne santé diminuait lorsque la taille de la famille et le nombre de déménagements augmentaient. Ce résultat s'appuie sur la perception des parents sur l'état de santé de leurs enfants, sur l'état de leur logement et des établissements de santé communautaire (Findlay & Janz, 2012). Le logement reste tout de même un déterminant social de la santé, qui lorsqu'inadéquat (surpeuplé ou insalubre), est un motif de déménagement. Une grande mobilité résidentielle n'est toutefois pas idéale et rend parfois plus difficile l'accès à certains services de santé, même en milieu urbain (Société canadienne d'hypothèques et de logement, 2002).

## **Les mouvements migratoires : entre mythes et réalités**

Les recherches scientifiques consacrées aux mouvements migratoires des membres des Premières Nations sont sporadiques. En général, elles concernent plus facilement la population indienne inscrite que non inscrite. Publiées de façons irrégulières, ces études ne permettent pas de tracer un profil chronologique très précis des tendances migratoires selon diverses caractéristiques démographiques (possession du statut d'indien inscrit, âge, sexe, état matrimonial, découpage régional, etc.). Les changements apportés aux lois ou aux définitions des sous-groupes d'Autochtones dans les recensements ajoutent un problème supplémentaire de comparabilité dans le temps. Toutefois, de grandes lignes ont pu être extraites des observations faites dans ces études. Elles mettent en évidence

---

<sup>13</sup> <http://www.hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/services/nurs-infirm/index-fra.php> (page consultée le 16 décembre 2014).

<sup>14</sup> Selon le site de Santé Canada, le programme des Services de santé non assurés (SSNA) est un «programme national de prestation de soins de santé fondé sur les besoins médicaux nécessaires des peuples des Premières nations et des Inuits. Ce programme finance certaines demandes de prestations pour des médicaments, des soins dentaires, des soins de la vision, des fournitures médicales et de l'équipement, des interventions d'urgence en services de santé mentale, ainsi que pour le transport à des fins médicales » (<http://www.hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/nihb-ssna/index-fra.php>, page consultée le 16 décembre 2014).

des réalités démographiques, dont la libre interprétation a donné lieu à des mythes. Ceux-ci perdurent encore aujourd'hui en dépit de multiples invalidations.

### *Dépopulation des réserves et des zones rurales, urbanisation des Premières Nations*

Depuis les années 50, de nombreuses études ont mis en lumière la forte croissance des différentes populations autochtones dans les centres urbains au Canada (Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 2011; Kalbach, 1987; Norris & Clatworthy, 2011; Peters, 2004). L'urbanisation de la population autochtone, et en particulier celle des Indiens avec statut légal, a particulièrement retenu l'attention<sup>15</sup> (Cooke, 2002; Environics Institute, 2010; Guimond et al., Winter 2009; Norris & Clatworthy, 2011; Norris, Cooke, et al., 2004; Siggner & Costa, 2005). Dans les études anthropologiques des années 60 et 70, ces phénomènes ont été expliqués par la forte fécondité des Premières Nations<sup>16</sup>, notamment de la population indienne inscrite, mais surtout par la migration (Nagler, 1970).

L'absence de vérifications empiriques des mouvements migratoires à cette époque a conduit au mythe de dépopulation des réserves au profit des villes. La disparition de certaines réserves était même annoncée (Hawthorn, 1966). Dès 1977, Siggner a démontré qu'à l'instar des villes, les réserves disposaient aussi de soldes migratoires positifs. Cela était encore le cas en 2006 (Norris & Clatworthy, 2011). Depuis, les recherches empiriques ne cessent de réfuter la perception de la dépopulation des réserves. Comment expliquer la croissance simultanée de la population indienne inscrite dans les villes et dans les réserves ? La migration ne peut être considérée comme un facteur exclusif. Deux autres facteurs explicatifs ont été apportés par les études démographiques : les réintégrations au registre des Indiens et la mobilité ethnique.

Le premier facteur est une conséquence des changements apportés à la *Loi sur les Indiens* en 1985, en permettant la réintégration de plus de 115 000 personnes (entre 1985 et 2005) qui avaient perdu leur statut (par une union mixte) et l'inscription de leurs descendants. La majorité des personnes réinscrites ou des nouveaux inscrits après 1985 ont continué à résider en dehors des réserves, notamment dans les villes. Ceci a accentué l'impression que les Indiens inscrits se sont davantage urbanisés (Clatworthy, 2009; Guimond, 1999; Guimond et al., Winter 2009; Norris & Clatworthy, 2003, 2009; Norris, Cooke, et al., 2004; Robitaille & Guimond, 1994). D'autres ont toutefois choisi de s'établir dans les réserves, alimentant le flux villes-réserves. En 2011, la discrimination vécue par les descendants de deux générations de femmes mariées à des non-Indiens a été éliminée par l'entrée en vigueur de la

---

<sup>15</sup> Les données ne permettent pas de connaître l'effectif d'Indiens inscrits avant 1981 dans les villes. Le terme « Indien inscrit » n'apparaît dans les recensements canadiens qu'à partir de cette date. En 1981, 33,5 % des Indiens inscrits résidaient dans des petits ou des grands centres urbains. Depuis 1996, cette proportion se serait stabilisée à un peu plus de 40 %.

<sup>16</sup> L'indice synthétique de fécondité des Indiennes inscrites au Canada a chuté de 6,1 à 3,2 enfants par femme entre 1968 et 1981, pour s'établir à 2,4 en 2004. Shirley Loh et M.V. Georges, « Estimating the Fertility Level of Registered Indians in Canada: A Challenging Endeavour. Canadian », *Canadian Studies in Population*, vol. 30, n° 1, 2003; Bali Ram, « New Estimates of Aboriginal Fertility, 1966-1971 to 1996-2001 », *ibid.*, p. Cited Pages|. vol. 31, n° 2, 2004; Victor Piché et M.V. Georges, « Estimates of Vital Rates for the Canadian Indians, 1960-1970 », *Demography*, vol. 10, 1973; Éric Guimond et Norbert Robitaille, « Mères à l'adolescence : analyse de la fécondité des indiennes inscrites âgées de 15 à 19 ans, 1986 à 2004 », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 38, n° 2, 2009.

loi C-3. La même année, le gouvernement fédéral a officiellement reconnu la bande de la Première Nation des Mi'kmaq Qalipu de la province de Terre-Neuve et leurs membres, à titre d'Indiens en vertu du paragraphe 6(1), conformément à la *Loi sur les Indiens*<sup>17</sup>. Ces changements apportés à la loi ont pour effet d'accroître le nombre d'Indiens inscrits établis hors des réserves, ce qui modifie la répartition géographique de l'ensemble de cette population.

Le second facteur, la mobilité ethnique, concerne les membres des Premières Nations qui ne sont pas admissibles à l'inscription au registre des Indiens. Or, ceux-ci, par définition, ne peuvent résider sur les réserves<sup>18</sup>. Issues de générations d'unions mixtes entre Indiens inscrits et autres (non-autochtone, indien(e) non-inscrit(e), métis, inuit), bon nombre de ces personnes s'identifient, à juste titre, comme étant membres d'une Première Nation. L'identification est cependant subjective et non immuable dans le cycle de vie d'un individu. Certaines personnes ayant des origines autochtones et non-autochtones, qui ne s'identifiaient pas comme membre d'une Première Nation, ont pu s'ajouter à ce groupe par transfert d'identité à un moment de leur vie. Au fil des recensements, la mobilité ethnique explique ainsi une partie de la croissance de l'ensemble des Premières Nations (Boucher et al., 2009; Guimond, 1999; Guimond et al., 2008).

La fréquence d'unions mixtes, entre Indiens inscrits et non-Autochtones, a des répercussions sur la composition des populations des Premières Nations, selon la possession du statut et le type de statut (voir note 9). En 2009, Clatworthy précise que le taux d'ascendance mixte<sup>19</sup> est plus élevé chez les Indiens résidant à l'extérieur des réserves au Canada. À long terme, la fréquence d'unions mixtes va diminuer la population ayant droit à l'inscription au registre et, par extension, accroître celle qui ne sera plus admissible. Ce phénomène sera accentué en dehors des réserves. La possession du statut est un facteur de mobilité géographique. Il donne aussi accès à des droits, des privilèges, des ressources. Il faut donc s'attendre à ce que les changements dans la composition des populations des Premières Nations aient, à long terme, un impact sur les flux migratoires de leurs membres.

### *Multiplicité des mouvements : une réalité des Premières Nations*

Les recensements quinquennaux demeurent l'outil le plus souvent utilisé dans l'étude des phénomènes migratoires. En plus d'un problème de couverture, ceux-ci ne captent pas toujours efficacement les différents types de déplacement, comme la migration de retour, les migrations répétées ou les changements de résidence au sein d'une même collectivité. Les migrants décédés avant d'être recensés ne sont pas non plus comptés (Norris & Clatworthy, 2011). Ces types de migrations caractérisent pourtant la population indienne inscrite et non inscrite. En 2002, Cooke emploie le migrant comme unité d'analyse, non le mouvement migratoire. Par conséquent, les migrations multiples ne sont

---

<sup>17</sup> En juillet 2013, un communiqué de presse du Ministère des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) mentionnait qu'entre septembre 2011 (date de la création de la bande Qalipu) et novembre 2012, le nombre de demandes d'inscriptions s'élevait à près de 70 000. 46 000 de ces demandes ont été reçues entre septembre et novembre 2012:

<http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1372944491755/1372944531399> (consulté le 27 novembre 2014).

<sup>18</sup> À moins d'être accepté par le conseil de bande d'une communauté.

<sup>19</sup> Il s'agit de la probabilité qu'un enfant né d'un (e) Indien(ne) inscrit(e) ait un père ou une mère qui ne soit pas admissible au Registre.

pas prises en compte, ce qui sous-estime l'ampleur du phénomène (Cooke, 2002; Cooke & Bélanger, 2006; Norris & Clatworthy, 2011). La migration observée a donc été la migration résultante survivante. Par conséquent, les migrations précédentes sont inconnues et par le fait même, leurs causes et leurs caractéristiques.

Dans les années 60 et 70, la compréhension de la migration des Autochtones, sans distinction systématique de l'appartenance ou du statut, s'est principalement réalisée par l'approche anthropologique. Les adhérents de cette approche théorique ont tenté de conceptualiser la migration en axant leurs réflexions sur les périodes pré- ou post-migratoires, sur les facteurs d'attrait ou de répulsion des lieux d'origine et de destination. Ces dichotomies ont privilégié la migration comme étant un phénomène unidirectionnel, soit des réserves indiennes vers les villes (Cooke, 2002; Cooke & Bélanger, 2006; Norris, Beavon, et al., 2004; Norris & Clatworthy, 2011; Norris, Cooke, et al., 2004; Trovato et al., 1994) et présenté l'urbanisation des Indiens avec statut comme étant un problème social (Peters, 1996). L'importance, le rôle, et les enjeux de la culture dans le processus migratoire des Autochtones n'ont pas fait l'objet de grandes considérations. Ils ont tout au plus été énoncés comme des obstacles à leur intégration (Nagler, 1970; Peters, 1996). En 2006, Cooke et Bélanger ont privilégié l'approche systémique des théories des migrations des Premières Nations, en intégrant la bidirectionnalité et la multiplicité des déplacements et des types de migrants, ce qui correspond davantage à la réalité autochtone. Les auteurs ont aussi abordé les interrelations entre les facteurs impliqués, du niveau micro au niveau macro (Cooke & Bélanger, 2006).

Les Indiens avec statut résidant en dehors des réserves sont plus mobiles que ceux qui y vivent à l'intérieur (66 % contre 38 % en 1991-1996 selon l'étude de Norris et Clatworthy en 2003). De ces proportions, ceux qui ont changé de communauté représentaient à l'époque 29 % et 12 % pour les deux unités géographiques. La mobilité résidentielle et la migration de la population indienne inscrite sont plus importantes dans les grands centres urbains que dans les petits centres urbains ou les zones rurales. Les motifs impliqués dans ces déplacements de courte distance ne sont pas précisément connus, ce qui constitue une entrave à la compréhension du phénomène. L'*Enquête régionale sur la santé des Premières Nations* (ERS) de 2008 démontre que plus de 59 % des adultes des Premières Nations ont vécu à l'extérieur de leur communauté à un moment de leur vie. Près de 75% d'entre eux résident hors de la communauté depuis au moins un an, 38% depuis plus de cinq ans (Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations, 2012). L'ERS précise qu'au cours des 12 mois précédant l'enquête, 19,2% des répondants qui avaient quitté leur communauté y sont revenus au moins une fois, 12,9% au moins deux fois. Ces proportions sont semblables pour les hommes et pour les femmes, quel que soit le niveau de scolarité atteint. Par contre, la proportion de personnes ayant effectué des déménagements multiples (au moins deux fois) diminue selon l'âge (23% pour les 18-29 ans; 9,2% pour les 30-59 ans; 5,4% pour les 60 ans et plus).

La migration de retour est souvent associée à un échec d'adaptation à la vie urbaine pour les populations autochtones. Vivre éloigné de sa famille et de sa communauté engendre en effet un coût émotionnel et financier, auquel s'ajoute le poids des difficultés rencontrées dans le lieu de destination. Néanmoins, un retour dans le lieu d'origine peut aussi bien résulter du choix délibéré d'un individu (par exemple à l'approche de la retraite), parce que l'objectif de départ a été atteint, ou parce que la conjoncture socioéconomique du lieu de destination (marché du travail par exemple) est défavorable à l'atteinte de ce but. Un changement de conjoncture peut inciter le migrant à répéter l'expérience migratoire. Le retour n'est alors que temporaire et le déplacement s'inscrit davantage dans la circularité. En 2008, l'*Enquête régionale sur la santé des Premières Nations* (ERS) s'est penchée sur les raisons de retour des adultes (plus de 18 ans) dans leurs communautés. Tous âges et sexes confondus, la famille est évoquée dans 59,9% des cas, le lien avec la communauté ou le foyer dans 31% des cas. 21% des

personnes citent une offre d'emploi, 16,4% la disponibilité d'un logement comme motif de retour. La connaissance de la culture ou faire connaître la culture de la communauté représente 16,8% des réponses. Ces proportions varient peu selon le sexe, mais davantage avec l'âge. Les aînés (60 ans et plus) évoquent plus le lien avec la communauté (38,8%) que les 18-29 ans (26,7%). À l'inverse, la famille est davantage citée chez les jeunes adultes (69,6%) comparativement aux aînés (52,9%) (Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations, 2012).

### *Migrations interprovinciales et internationales*

L'absence d'études récentes sur ce thème reste encore une fois problématique. Clatworthy et Cooke ont analysé les flux migratoires interprovinciaux et intraprovinciaux des Indiens inscrits pour les périodes quinquennales 1986-1991 et 1991-1996 à partir des données de l'*Enquête auprès des peuples autochtones* (1991) et celle du recensement de 1996. La migration interprovinciale concernait quelques dizaines de milliers de personnes qui effectuaient des déplacements entre provinces limitrophes (Clatworthy, 1996; Clatworthy & Cooke, 2001; Norris & Clatworthy, 2009). Selon l'ERS (2008), plus de la moitié des répondants des Premières Nations ayant migré ont quitté leur communauté pour une ville, au sein de la même province de résidence. Seulement un sur dix a déménagé pour une ville (8,6%) ou une petite municipalité (2,9%) situées dans une autre province (Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations, 2012). Sur le plan international, un à deux milliers d'Indiens inscrits faisaient essentiellement des allers et retours entre le Canada et les États-Unis à la même époque. Ces entrées internationales apportent une contribution négligeable à la croissance de la population indienne inscrite qui ne modifie pas sa répartition géographique globale. Les recensements ne permettent pas de mesurer l'émigration. Le solde migratoire international des Premières Nations n'est pas connu de façon précise. Il est généralement considéré comme nul (Clatworthy & Cooke, 2001; Guimond, 2003; Robitaille & Choinière, 1987). Par la multiplicité des mouvements migratoires, souvent reliés à l'attachement culturel, les membres des Premières Nations ne présentent pas un profil migratoire à l'image de celui des Canadiens non autochtones.

### **Conclusion**

Les Premières Nations ne constituent pas un groupe homogène. Les Indiens inscrits disposent de droits et de privilèges que les Indiens non-inscrits ne possèdent pas, ce qui constitue un clivage de nature légale. Être un Indien inscrit offre l'accès à une zone géographique exclusive et unique au Canada, les réserves. Toutes choses étant égales par ailleurs, ces deux éléments impliquent une répartition géographique propre à chacune de ces deux populations, elle-même à l'origine de comportements démographiques différents. Les Indiens non-inscrits sont plus urbanisés (75%) que les Indiens inscrits (41%). Ces derniers, par contre, habitent pour la moitié dans les réserves, ce qui n'est le cas que de 3,5% des non-inscrits. De même, ces territoires ne sont pas répartis de façon homogène au Canada, ni dans les provinces. Les opportunités et les services offerts dans les diverses zones géographiques (réserves, zones rurales, petits et les grands centres urbains) varient selon la province, leur situation géographique (éloignement, proximité avec les pôles économiques) et les ressources naturelles dont elles peuvent disposer. L'absence ou le manque d'infrastructures (logements, écoles, établissements de santé, entreprises, services sociaux et culturels) génèrent une multitude de mouvements migratoires.

Au sein des Premières Nations, les différences culturelles sont nombreuses et impliquent des valeurs, des motivations, des attachements à la communauté variés. La migration a un effet sur la structure par

âge et par sexe, mais aussi sur la composition ethnique. Les répercussions des entrées et des sorties d'une communauté, d'une ville ou d'une région ont une double issue. Elles les servent ou leur portent préjudice. C'est le cas des communautés des zones rurales, qui essuient les pertes les plus significatives. L'isolement de certaines réserves ou de collectivités offre moins d'opportunités ou de possibilités de mariage. La mixité des couples implique à long terme la perte des membres d'une communauté, réduisant ainsi sa taille et affectant par ailleurs sa composition socioéconomique. Les migrants quittant la communauté sont généralement jeunes et instruits. Les anciens sont privés de leur soutien et de leur dynamisme. Les zones qui reçoivent des migrants appartenant aux Premières Nations doivent aussi s'adapter en matière de logements, d'emploi, de places pour les soins de santé ou dans les écoles, de soutien culturel et social.

À long terme, l'implantation de générations d'Indiens inscrits dans les villes ne comporte évidemment pas que des aspects négatifs. Certes, ces personnes sont urbanisées et n'évoluent plus dans un environnement semblable à celui de leur communauté. Elles ont créé une spécificité autochtone dans une spécificité urbaine. Elles servent toutefois aux nouveaux arrivants et sont aussi les plus susceptibles d'avoir développé une structure institutionnelle et organisationnelle complète plus efficace pour servir leurs propres besoins, comme les centres d'amitié ou les centres communautaires, par exemple.

La migration est un des phénomènes qui participent à la croissance et à l'évolution de la composition d'une population. La migration a été vite désignée comme étant unidirectionnelle, et l'explication à l'urbanisation des Premières Nations. Les études empiriques ont démontré que le mythe de la dépopulation des réserves était infondé, mais aussi que les Premières Nations n'ont pas le même profil migratoire que les non-Autochtones. La mobilité résidentielle est plus fréquente chez les Premières Nations, que ce soit au sein d'une même communauté ou dans un centre urbain, à l'inverse, les migrations interprovinciales et internationales sont marginales.

L'absence de données précises, d'études régulières et comparables au fil du temps demeure un obstacle à la compréhension de ce complexe champ d'études. Or, le visage d'une population, et il est composé de nombreuses facettes chez les Premières Nations, change lorsque leurs membres effectuent des migrations. Quelle qu'en soit leur taille, les flux migratoires ont des impacts sur tous les groupes d'individus impliqués. Les différents paliers de gouvernements sont à l'écoute des Premières Nations. Ils s'affairent continuellement à réduire les inégalités socioéconomiques entre celles-ci et les non-Autochtones par la mise en place d'une vaste gamme de programmes (éducation, travail, revenus, santé), tout en respectant l'ensemble valeurs de chacune de ces populations. Le défi est majeur et s'efforce de ne pas créer de nouveaux clivages.

## **Bibliographie**

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada. *A Demographic and Socio-Economic Portrait of Aboriginal Population in Canada*, 2009, 40 p.

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada. *Tendances historiques - Population indienne inscrite*, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 2011, 22 p.

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada. *Population indienne inscrite selon le sexe et la résidence 2012, 2013*, 71 p.

Bernier, Pierre et Benoît Rigaud. « Le contexte et les enjeux de la gouvernance autochtone au Québec », Automne 2009, p. 1-13.

- Bernier, Rachel. *Les dimensions de l'inégalité salariale chez les Autochtones*, Ottawa, Statistique Canada, 1997, 31 p.
- Boucher, Alexandre, Norbert Robitaille et Éric Guimond. « La mobilité ethnique intergénérationnelle des enfants de moins de cinq ans chez les populations autochtones, Canada, 1996 et 2001 », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 38, n° 2, 2009, p. 345-374.
- Centre de collaboration nationale pour la santé autochtone. *Accès aux services de santé comme déterminant social de la santé des Premières Nations, des Inuits et des Métis*, Université de Northern British Columbia, 2011, 6 p.
- Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations. *Enquête régionale sur la santé des Premières Nations (ERS) 2008-10 : Rapport national sur les adultes, les adolescents et les enfants qui vivent dans les communautés des Premières Nations*, Ottawa, CGIPN, 2012, 480 p.
- Clatworthy, Stewart J. *Migration and mobility of Canada's aboriginal population*, Ottawa, Canada Mortgage and Housing Corporation, and the Royal Commission on Aboriginal Peoples, 1996, 36 p.
- Clatworthy, Stewart J. « Modifications apportées en 1985 à la Loi sur les Indiens : répercussions sur les Premières nations du Québec », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 38, n° 2, 2009, p. 253-286.
- Clatworthy, Stewart J. et Martin Cooke. *Registered Indian Migration Between On- and Off-Reserve Locations, 1986-1996: Summary and Implications*, Winnipeg, Manitoba Four Directions Project Consultants, 2001, 73 p.
- Clatworthy, Stewart J. et Mary-Jane Norris. « Aboriginal Mobility and Migration: Trends, Recent Patterns, and Implications: 1971–2001 », dans Jerry P. White *et al.*, dir., *Aboriginal Policy Research : Moving Forward, Making a Difference*, Volume IV, Thompson Educational Publishing, 2013, p. 207-234.
- Clatworthy, Stewart J. et Mary Jane Norris. « Aboriginal Mobility and Migration in Canada: Trends, Recent Patterns and Implications, 1971 to 2001 », dans J.P. White *et al.*, dir., *Aboriginal Policy Research: Moving Forward, Making a Difference*, IV, Toronto, Thompson, 2007, p. 207-234.
- Cooke, Martin. « The effects of personal characteristics on migration from Prairie cities to First Nations », *Canadian Ethnic Studies*, vol. 34, n° 2, 2002, p. 40-62.
- Cooke, Martin et Danièle Bélanger. « Migration theories and first nations mobility: towards a systems perspective », *The Canadian Review of Sociology and Anthropology*, vol. 43, n° 2, 2006, p. 141-164.
- Denton, Trevor. « Migration from a Canadian Indian reserve », *Journal of Canadian Studies*, vol. 7, n° 2, 1972, p. 54-62.
- EnviroNics Institute. *L'étude sur les Autochtones vivant en milieu urbain. État pincipal*, 2010, 205 p.
- Fernandez, Juan A. , Francine Bernèche et Danielle Gauvreau. « Essai d'estimation de la population des métis et indiens sans statut du Québec », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 10, n° 2, 1981, p. 339-364.
- Findlay, Leanne et Teresa Janz. *La santé des enfants des Premières nations vivant hors réserve et des enfants métis de moins de 6 ans*, no 82-003-XPF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 2012, 10 p. (Coll. « Rapport la santé, vol. 23, no 1, mars 2012 »).
- Gerber, Linda M. « Community characteristics and out-migration from Canadian Indian reserves: path analyses », *Canadian Review of Sociology & Anthropology*, vol. 21, n° 2, 1984, p. 145-165.
- Guimond, Éric. « Mobilité ethnique et croissance démographique des populations autochtones du Canada de 1986 à 1996 », *Rapport sur l'état de la population du Canada, 1998 et 1999*, produit no 91-209 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 1999, p. 195-209.

- Guimond, Éric. « Définitions floues et explosion démographique : identités mouvantes des groupes autochtones au Canada », dans David Newhouse et Evelyn Peters, dir., *Des gens d'ici: Les Autochtones en milieu urbain*, Ottawa : Gouvernement du Canada, 2003, p. 39-54.
- Guimond, Éric. « L'explosion démographique des populations autochtones du Canada de 1986 à 2001 », Montréal, Université de Montréal, Département de Démographie, 2009, 210 p.
- Guimond, Éric et Norbert Robitaille. « Mères à l'adolescence : analyse de la fécondité des indiennes inscrites âgées de 15 à 19 ans, 1986 à 2004 », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 38, n° 2, 2009, p. 287-310.
- Guimond, Éric, Norbert Robitaille et Sacha Sénécal. « Les Autochtones du Canada : une population aux multiples définitions », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 38, n° 2, 2008, p. 221-251.
- Guimond, Éric, Norbert Robitaille et Sacha Sénécal. « Aboriginal Populations in Canadian Cities: Why Are They Growing so Fast? », *Thèmes canadiens/Canadian Issues*, Winter 2009, p. 11-17.
- Hawthorn, Harry Bertram. *Etude sur les Indiens contemporains du Canada: besoins et mesures d'ordre économique, politique et éducatif*, Ottawa, Direction générale des affaires indiennes, 1966, 245 p.
- Kalbach, W. E. « Growth and Distribution of Canada's Ethnic Populations, 1871-1981 », dans Léo Dreidger, dir., *Ethnic Canada. Identities and Inequalities* Toronto, Copp Clark Pitman, 1987, p. 82-110.
- Loh, Shirley et M.V. Georges. « Estimating the Fertility Level of Registered Indians in Canada: A Challenging Endeavour.Canadian », *Canadian Studies in Population*, vol. 30, n° 1, 2003, p. 117-135.
- Meloche-Turcot, Émilie. « Vivre ou non dans les communautés des Premières Nations québécoises ? Évaluation de l'impact des inégalités socioéconomiques sur le phénomène de migration des Indiens inscrits », Département de sociologie, Université de Montréal, 2013, 153 p.
- Nagler, Mark *Indians in the City: A Study of the Urbanization of Indians in Toronto*, Ottawa, Canadian Research Centre for Anthropology, Saint-Paul University, 1970, 107 p.
- Newhouse, David. « L'infrastructure invisible: institutions et organismes autochtones en milieu urbain », dans David Newhouse et Evelyn Peters, dir., *Des gens d'ici : les Autochtones en milieu urbain*, Ottawa, Gouvernement du Canada, 2003, p. 267-278.
- Norris, Mary Jane et al. *Mobilité et migration des Indiens inscrits : Une analyse des données du recensement de 1996*, Ottawa, 2004, 44 p.
- Norris, Mary Jane et Stewart J. Clatworthy. « Mobilité et migration des Autochtones en milieu urbain au Canada : résultats, facteurs, et conséquences », dans David Newhouse et Evelyn Peters, dir., *Des gens d'ici: Les Autochtones en milieu urbain*, Ottawa : Gouvernement du Canada, 2003, p. 55-85.
- Norris, Mary Jane et Stewart J. Clatworthy. *Patterns and Characteristics of Aboriginal Mobility and Migration in Quebec: A 2006 Census - Based Analysis*, 2009, 25 p.
- Norris, Mary Jane et Stewart J. Clatworthy. « Urbanization and Migration Patterns of Aboriginal Populations in Canada: A Half Century in Review (1951 to 2006) », *Aboriginal policy studies*, vol. 1, n° 1, 2011, p. 13-77.
- Norris, Mary Jane et al. « Registered Indian mobility and migration in Canada : patterns and implications », dans John Taylor et Martin Bell, dir., *Population Mobility and Indigenous Peoples in Australasia and North America*, Routledge, London and New York, 2004, p. 136-160.
- Peters, Evelyn. « Aboriginal Peoples in Urban Areas », dans D.A. Long et O. P. Dickason, dir., *Visions of the Heart: Contemporary Aboriginal Issues.*, Toronto, Harcourt Brace, 1996, p. 305-334.
- Peters, Evelyn. « Three myths about Aboriginals in cities », *Breakfast on the hill seminar series. Canadian Federation for the Humanities and Social Sciences*, 2004, p. 1-16.
- Piché, Victor et M.V. Georges. « Estimates of Vital Rates for the Canadian Indians, 1960-1970 », *Demography*, vol. 10, 1973, p. 367-382.

- Ram, Bali. « New Estimates of Aboriginal Fertility, 1966-1971 to 1996-2001 », *Canadian Studies in Population*, vol. 31, n° 2, 2004, p. 179-196.
- Robitaille, Norbert et Robert Choinière. « L'accroissement démographique des groupes autochtones du Canada au XXe siècle », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 16, n° 1, 1987, p. 3-35.
- Robitaille, Norbert et Éric Guimond. « La situation démographique des groupes autochtones du Québec », *Recherches sociographiques*, vol. 35, n° 3, 1994, p. 433-454.
- Siggner, Andrew J. *Preliminary Results from a Study of 1966-71 Migration Patterns among Status Indians in Canada*, Ottawa, Department of Indian Affairs and Northern Development, 1977, 25 p.
- Siggner, Andrew J. et Rosalinda Costa. *Trends and Conditions in Census Metropolitan Areas. Aboriginal Conditions in Census Metropolitan Areas, 1981-2001*, Ottawa, Social and Aboriginal Statistics Division, 2005, 39 p.
- Société canadienne d'hypothèques et de logement. *Répercussions de la mobilité résidentielle des Autochtones en milieu urbain*, 2002, 6 p. (Coll. « Le point en recherche, Série socio-économique, 117 »).
- Statistique Canada. *Les peuples autochtones au Canada : Premières Nations, Métis et Inuits. Enquête nationale auprès des ménages, 2011*, No 99-011-X2011001 au catalogue, 2013, 24 p.
- Trovato, Frank, Anatole Romaniuc et Isaac Addai. *Migrations des peuples autochtones vers les réserves et hors des réserves au Canada: recension des écrits*, Ottawa, Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, 1994, 64 p.
- Wotherspoon, Terry. « Perspectives d'une nouvelle classe moyenne parmi les peuples autochtones », dans David Newhouse et Evelyn Peters, dir., *Des gens d'ici: les Autochtones en milieu urbain*, Ottawa : Gouvernement du Canada, 2003, p. 161-179.